

## CALENDRIER SEANCES 2023 – CPP Est III



N° de Téléphone : 03 83 15 43 24 / 03 83 15 51 64 - Courriel : [cppest.3@chru-nancy.fr](mailto:cppest.3@chru-nancy.fr)

Présidente : Mme Le Dr Elisabeth LUPORSI

Séances plénières Et allégées  *(Sous réserve de validation par la DGS)	Date limite dépôt Des Modification substantielles et des Nouveaux Protocoles
Mardi 3 Janvier - Plénière	Lundi 26 Décembre 2022
Jeudi 19 Janvier - Allégée	Mercredi 11 janvier 2023
Mardi 7 Février - Plénière + AG comptes financiers	Lundi 30 janvier 2023
Jeudi 23 Février - Allégée	Mercredi 15 février 2023
Mardi 7 Mars - Plénière + rapport d'activité	Lundi 27 février 2023
Jeudi 23 Mars - Allégée	Mercredi 15 mars 2023
Mardi 4 Avril - Plénière	Lundi 27 mars 2023
Jeudi 20 Avril - Allégée	Mercredi 12 avril 2023
Mardi 2 Mai - Plénière	Lundi 24 avril 2023
Jeudi 25 Mai - Allégée	Mercredi 17 mai 2023
Mardi 6 Juin - Plénière	Vendredi 26 mai 2023
Jeudi 22 Juin- Allégée	Mercredi 14 juin 2023
Mardi 4 juillet - Plénière	Lundi 26 juin 2023
Jeudi 20 Juillet - Allégée	Mercredi 12 juillet 2023
Mardi 1 <sup>er</sup> Août - Plénière	Lundi 24 juillet 2023
Mardi 5 Septembre – Plénière et Allégée	Lundi 28 août 2023
Jeudi 21 septembre - Allégée	Mercredi 13 septembre 2023
Mardi 3 Octobre - Plénière	Lundi 25 septembre 2023
Jeudi 19 Octobre - Allégée	Mercredi 11 octobre 2023
Mardi 7 Novembre - Plénière	Lundi 30 octobre 2023
Jeudi 23 Novembre - Allégée	Mercredi 15 novembre 2023
Mardi 5 Décembre - Plénière	Lundi 27 novembre 2023
Jeudi 21 Décembre - Allégée	Mercredi 13 décembre 2023

- Tout dépôt **ne respectant pas les délais** inscrits ne sera pas pris en compte pour la séance à venir. Les documents doivent arriver au plus tard le jour de la date limite de dépôt.

### MODALITES DE SOUMISSION CPP EST III

#### DEPOT INITIAL sur le portail RIPH2G / Modification Substantielle (pour les protocoles déposés APRES juillet 2018)

- Téléchargez vos documents sur le RIPH2G.
- Pas de dossier papier.

#### MODIFICATIONS APRES AVIS :

Pour une modification apportée après un premier avis : idem

- Téléchargez vos documents sur le RIPH2G.
- Pas de dossier papier.

#### ANCIENS PROTOCOLES, existants ou non sur le CNRIPH : téléchargez un DOSSIER HISTORIQUE sur le RIPH2G

- Une fois validé, vous pourrez déposer vos demandes d'amendements.
- Avec les mêmes modalités de soumissions que les protocoles initiaux.
- Pas de dossier papier

**Veillez prendre en compte que depuis le mois de mai 2022, deux séances seront mises en place au sein du CPP EST III : seuls les dossiers initiaux (RIPH 1, 2, 3 et les DM) seront inscrits aux séances dites plénières. Les demandes de modifications substantielles seront inscrites aux séances dites allégées.**